



CONVENTION
Règlement spécifique
Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Star 2009

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'Association Française des Propriétaires de Star, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 12, rue Rampe du Château – 74000 ANNECY,
Représentée par son Président, **Monsieur Jacques PUISSEGUR** dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée **ASPROSTAR**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe STAR** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement spécifique. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.
Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour STAR, comporte 3 étapes.

Étapes 2009

Nom des étapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
Ducs de Nemours	1-3 mai 09	SRV Annecy	Annecy	Coef. 1
Championnat de District	2-4 octobre 09	CN Nice	Nice	Coef. 1
Trophée Pinatel	6 - 8 novembre 09	CV Paris	Paris	Coef. 1





3. ATTRIBUTION DU TITRE

Sera déclaré CHAMPION DE FRANCE DE VOILE QUILLARD DE SPORT STAR :

Le barreur accompagné de son ou ses équipiers qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1.c sera appliqué (3 étapes prises en compte sur les trois inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premiers barreurs se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique.

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'ASPROSTAR
Jacques PUISSEGUR (*)

Pour la **FFVoile**
Jean-Pierre CHAMPION (*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

